



Urbanisme places de stationnement obligatoires?

Par **isa0833**, le **08/05/2011** à **01:11**

Bonjour,
Lors de la création d'un local professionnel (école de danse avec achat du local + travaux) en centre ville avec un statut profession libérale, la mairie peut elle exiger des places de parking obligatoires? ne sachant dans quelle catégorie placer le projet, le service de l'urbanisme me dit le considérer comme un commerce(d'où les places de park imposées) alors que je me considère comme profession libérale.
Y a t'il un moyen d'échapper à cette obligation très onéreuse?(24000 euros pour 4 places obligatoires!!)? ou bien un statut particulier qui le permette?
Merci beaucoup d'avance pour votre réponse.
Cordialement,

Par **chaber**, le **08/05/2011** à **07:46**

bonjour
le professeur de danse entre dans le cadre des professions libérales non réglementées. Le site ci dessous de retraite vous en donnera l'explication
<http://www.cipav-retraite.fr/cipav/article-165-les-professions-affiliees-a-la-cipav-cartographie.htm>

Par **isa0833**, le **08/05/2011** à **21:31**

Merci beaucoup pour vos informations, mais en tant que profession libérale, dans un local professionnel, la mairie peut elle m'exiger de places de parking obligatoires comme à un commerçant??
Je n'arrive pas à trouver la réponse à cette question!!
Cordialement,

Par **isa0833**, le **08/05/2011** à **21:37**

Merci beaucoup pour vos informations, mais en tant que profession libérale, dans un local professionnel, la mairie peut elle m'exiger de places de parking obligatoires comme à un commerçant??rnJe n'arrive pas à trouver la réponse à cette question!!rnCordialement,

Par **chaber**, le **10/05/2011** à **07:11**

désolé mais ce n'est plus dans mon domaine. Je pense qu'il faudrait consulter le PLU de votre commune et le code de l'urbanisme.